

Analyse de risques - Approche théorique (Recyclage conseiller en prévention)





Public

Recyclage destiné aux conseillers en prévention

Prérequis

La thématique s'adresse principalement aux conseillers niveaux III et II.

Objectifs

Le Code du Bien-Être au Travail, Livre II - Titre 4 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention recommande un recyclage annuel de 3 jours afin de rester informés des modifications dans la règlementation et des progrès scientifiques dans le domaine.

Suite à la parution de la directive européenne cadre en sécurité (Directive 89/391/CEE du 12 juin 1989), l'évaluation des risques est obligatoire. La loi du 4 août 1996 sur le bien Être au Travail et les arrêtés d'application (27 mars 1998) traduisent cette directive en droit belge:

Art.9 « L'employeur doit disposer d'une évaluation des risques pour la santé et sécurité au travail, y compris ceux concernant les groupes de travailleurs particuliers ».

Cette formation abordera les méthodes d'analyses de risques de façons théoriques.

Une seconde journée est planifiée sur des études de cas pratiques (https://www.formation-continue.be/product/4025) le 8/12/25

Informations pratiques

- **Droit d'inscription** 154,00 €
 - Cette formation est agréée "chèques formation".
- **Horaires**
 - Q Liège
 - Le 12 novembre 2025 De 8h30 à 16h30
- **Certificat Attestation** Attestation de recyclage

> Aides sectorielles à la formation		